

ECRET : N° 82/109 du 29/01/82
/PR/PCM/MDN.

Portant inscription au Tableau d'Avancement au titre de l'année 1981, et nomination d'un Officier de l'Armée Populaire Nationale.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

- VISAS :
- (/U - La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/U - La loi 25/80 du 13 Novembre 1980, portant amendement de l'Article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - D. B. (/U - La loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;
 - (/U - L'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969 modifiant la loi 11/66 du 22 Juin 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
 - (/U - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
 - (/U - L'Ordonnance 11/76 du 12 Août 1976 modifiant les Articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 ;
 - (/U - Le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970 portant Avancement dans l'Armée ;
 - D. C. F. (/U - Le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - (/U - Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974 portant création du Comité de Défense ;
 - (/U - Le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU

D E C R E T E

Article 1er:- Est inscrit au Tableau d'Avancement au titre de l'année 1981 et nommé pour compter du 1er Juillet 1981, (Avancement Ecole).

A V A N C E M E N T E C O L E

Pour le Grade de Sous-Lieutenant:

A R M E E D E M E R

Adjudant-Chef :-

M A C K A Y A

Joseph

C.S.

(2)

Article 2:- --Le Ministre-Délégué à la Présidence de la République, chargé de la Défense Nationale, et le Ministre des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du Présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

FAIT A BRAZZAVILLE. le 29 Janvier 1982

Par le Président du Comité Central du
Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef de l'Etat, Prési-
dent du Conseil des Ministres.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre Délégué à la Présidence
de la République, chargé de la Défense
Nationale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Colonel Raymond-Damase N'GOLLO.-

Le Ministre des Finances,

ITINI-OSSEFGUMBA-LEKOUNDZOU.-